

Envoi : 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication : 14/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-10-8

Séance du vendredi 7 décembre
2018

PLANETES 68 - AIDES A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (POLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-10-16 du 6 octobre 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 9 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'aide accordée à Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace au titre de la réhabilitation thermique de 67 logements sis 34 à 40 Cours Sainte Anne à COLMAR, pour un montant de 184 800 € versé en deux fois, soit par logement :
 - 2 900 € x 12 pour le n° 34 Cours Sainte Anne = 34 800 €
 - 2 650 € x 19 pour le n° 36 Cours Sainte Anne = 50 350 €
 - 2 650 € x 19 pour le n° 38 Cours Sainte Anne = 50 350 €
 - 2 900 € x 17 pour le n° 40 Cours Sainte Anne = 49 300 €
- Approuve l'aide accordée à Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace au titre de la réhabilitation thermique de 45 logements sis 43a rue du Ladhof à COLMAR, pour un montant de 85 500 € versé en une fois, soit 1 900 € par logement ;
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 ;
- Approuve les termes des deux conventions à conclure avec Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace, jointes en annexe à la présente délibération, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant des subventions départementales et leurs modalités de versement,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ces deux conventions.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité